



Contacts :

+ Rapide : par courriel depuis votre Espace Pro sur ameli.fr

Par tél : 03 80 59 37 59 - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Par courrier : Assurance maladie de la Côte d'Or - BP 34548-21045 DIJON cedex

DATE : 12 JUIN 2018

REFERENCE : CONVENTION

Commission Paritaire Locale

Une Commission Paritaire Locale s'est tenue le lundi 5 février dernier avec vos représentants syndicaux.

Lors de cette réunion, un diaporama leur a été présenté.
Vous le trouverez annexé en pièce jointe.



Retrouvez toutes les informations utiles à votre profession sur ameli.fr

La santé progresse avec vous

Directeur de la publication : Yvan Petraszko
Rédaction : Sous-direction professionnels de santé / établissements
Cpam de la Côte-d'Or – BP 34548 – 21045 Dijon Cedex





Commission paritaire locale Pharmaciens

Lundi 5 février 2018

Ordre du Jour

I - Approbation du relevé de décisions de la CPL du 2 octobre 2017

II - Actualités conventionnelles et réglementaires

- Loi de financement de la sécurité sociale (ONDAM)
- Avenant 11
- Avenant 12 sur la iatrogénie des personnes âgées
- En direct adressés à la profession (sièges coquilles, moi(s) sans tabac, non disponibilité d'espace Pro)
- Tiers payant et pénalités liées à la garantie de paiement

III - Suivi des dépenses de santé

- Suivi des dépenses de santé

Ordre du jour (suite)

IV- Qualité des flux

- Point sur la qualité des flux
- SCOR
- Difficulté rencontrée avec la CPAM de Nanterre sur une facture et une feuille de soins illisible

V- Actions de gestion du risque et d'accompagnement

- Médicaments génériques
 - Suite entretiens pharmaciens 2017 et perspectives 2018
 - Poursuite du plan de communication sur le médicament générique (vidéos avec le Pr HUET, campagnes courriers / courriels assurés et prescripteurs fin 2017)
 - Tiers payant contre génériques
 - Suivi du taux de générique en cumulé sur l'année, analyse du taux de substitution de certaines molécules
- Campagne nationale de contrôles ciblés 2017

Ordre du jour (suite)

VI - Prévention

- Campagne de vaccination contre la grippe
- Réflexion sur un accompagnement Asthme

VII - Dossier médical partagé et messagerie sécurisée de santé

VIII - Questions diverses

- Déménagement de la CPAM

IX - Calendrier prévisionnel de la prochaine CPL : 18 ou 25 juin puis 8 ou 15 octobre

I - Approbation du relevé de décisions de la CPL du 2 octobre 2017

II - ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES ET RÉGLEMENTAIRES

- Loi de financement de la sécurité sociale (ONDAM)
- Avenant 11
- Avenant 12 sur la iatrogénie des personnes âgées
- En direct adressés à la profession (sièges coquilles- moi(s) sans tabac, non disponibilité d'espace Pro)
- Tiers payant et pénalités liées à la garantie de paiement

Loi de financement de la sécurité sociale

L'ONDAM global est fixé à 2,3% soit 195,2 milliards d'euros pour 2018.

Le sous objectif de l'ONDAM pour les soins de ville est fixé à 2,4% soit 88,9 milliards d'euros.

L'objectif des soins de ville pour 2017 était fixé à 2,1%.

Avenant 11

Commenté lors de la dernière CPL, il a été approuvé par arrêté du 14 décembre paru au Journal Officiel du 16 décembre 2017.

Avenant 12 sur la iatrogénie des personnes âgées (non paru ce jour)

Mise en place d'un bilan partagé de médication : il concerne les patients de plus de 65 ans en ALD et les personnes de plus de 75 ans, sous traitement d'au moins 5 molécules ou principes actifs pour une durée supérieure ou égale à 6 mois .

Rémunération de 60 € la 1^{ere} année, 30 € la 2^{eme} année en cas de modification du traitement ou 20 € si traitement inchangé.

Saisie du questionnaire sur Espace Pro quand il sera disponible.

Versement au mois de mars de l'année N+1.

En direct adressés à la profession

- Moi(s) sans tabac,
- Sièges coquilles
- Non disponibilité d'Espace Pro
- Borne de mise à jour de la carte vitale

Pénalités versées par la CPAM pour non respect des délais de paiement

- Pour le second semestre 2016 : 708,39€
- Pour le premier semestre 2017 : 927,77€
- Motifs de mise en recyclage différé : ACS et relations internationales

III-SUIVI DES DÉPENSES DE SANTÉ

Données de dépenses :

Période de remboursement du 01/01/2017 au 30/09/2017

Montants présentés en base de remboursement

Montants

PRESTATIONS		Régime général		MSA		RSI		AUTRES		TOTAL COTE-D'OR		Région (PCAP)	France (PCAP)
		Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP		
MEDICAMENTS	Médicaments classiques	101 635 577	-1,7%	9 549 210	-0,8%	8 410 347	-2,4%	4 915 712	-4,0%	124 510 846	-1,8%	-2,6%	-1,9%
	Médicaments divers	20 918 321	6,4%	11 389	-7,7%	13 399	-10,1%	340 138	8,9%	21 283 247	6,4%	5,8%	5,3%
Total MEDICAMENTS		122 553 898	-0,4%	9 560 599	-0,8%	8 423 746	-2,4%	5 255 850	-3,2%	145 794 093	-0,7%	-1,4%	-0,8%
LPP	Appareils matériels de traitements	9 234 556	3,8%	827 068	-1,6%	542 970	1,3%	397 433	-3,9%	11 002 027	2,9%	2,6%	4,1%
	Articles de pansements	3 283 531	-1,4%	390 998	16,5%	255 000	-0,9%	142 657	-1,3%	4 052 186	0,1%	0,6%	-0,2%
	Autres frais LPP	145 868	-1,5%	13 551	31,4%	12 478	64,1%	4 914	-33,2%	176 811	2,0%	5,4%	10,3%
	Orthèses	3 039 691	5,4%	230 337	2,3%	195 419	4,8%	104 926	-0,1%	3 570 373	5,0%	2,6%	2,4%
Total LPP		15 683 645	2,9%	1 461 954	3,6%	1 005 867	1,9%	649 930	-3,0%	18 801 397	2,7%	2,2%	2,9%
AUTRES	Autres rémunérations	1 039 266	-5,4%							1 039 266	-5,4%	-2,7%	0,5%
	ROSP	1 003 680	-4,4%			40	NS			1 003 700	-4,4%	-1,0%	-1,2%
Total AUTRES		2 042 926	-4,9%			40	-100,0%			2 042 966	-4,9%	-1,9%	-0,4%
TOTAL		140 280 469	-0,1%	11 022 553	-0,2%	9 429 653	-2,0%	5 905 781	-3,2%	166 638 455	-0,4%	-1,0%	-0,3%

IV – QUALITE DES FLUX

- Point sur la qualité des flux
- SCOR
- Difficulté rencontrée avec la CPAM de Nanterre sur une facture et une feuille de soins illisible

Suivi des modalités de facturation :

- Taux de FSE (%)

J	F	M	A	M	J	JT	A	S	O	N	D
88,34	88,56	88,07	88,11	87,76	87,53	87,22	86,66	87,60	87,02	87,36	87,69

- Taux de Tiers payant (%)

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D
99,08	98,96	99,51	98,97	99,50	99,51	99,02	99,11	98,99	99,20	99,08	99,09

Taux de rejets:

- FSE(%)

J	F	M	A	M	J	JT	A	S	O	N	D
0,40	0,43	0,52	0,51	0,59	0,54	0,61	0,50	0,52	0,53	0,55	0,96

- Mode dégradé(%)

J	F	M	A	M	J	JT	A	S	O	N	D
2,88	3,26	3,31	3,33	3,31	2,78	3,07	3,00	2,90	3,30	3,28	3,27

Délais de traitement (moyenne)

- En FSE sécurisée

J	F	M	A	M	J	JT	A	S	O	N	D
3,07	2,83	2,80	3,10	3,41	2,93	3,03	3,45	2,79	2,92	2,92	2,93

- En FSE dégradée

J	F	M	A	M	J	JT	A	S	O	N	D
3,11	2,84	2,79	3,09	3,36	2,93	3,04	3,38	2,81	2,83	2,92	2,94

SCOR

Toutes les officines de Côte d'Or utilisent SCOR au 31 décembre 2017.

La dernière pharmacie de Côte d'Or a démarré le 8 décembre 2017.

Difficulté rencontrée avec la CPAM de Nanterre sur une facture et une feuille de soins illisible

V. ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

- Médicaments génériques

 - Suite des entretiens pharmaciens 2017 et perspectives 2018
 - Poursuite du plan de communication sur le médicament générique (vidéos avec le Pr HUET, campagnes courriers / courriels assurés et prescripteurs fin 2017)

 - Tiers payant contre génériques

 - Suivi du taux de générique en cumulé sur l'année, analyse du taux de substitution de certaines molécules

- Campagne nationale de contrôles ciblés 2017

Génériques

➤ Evolution du taux de génériques

	Côte d'Or	BFC	France
Janvier 2017	86,7%	87,4%	Taux cumulé de janvier à novembre 87,6%
Février 2017	86,7%	87,2%	
Mars 2017	86,4%	87,0%	
Avril 2017	86,2%	87,0%	
Mai 2017	86,2%	87,1%	
Juin 2017	86,3%	87,1%	
Juillet 2017	86,3%	87,1%	
Août 2017	86,1%	87,0%	
Septembre 2017	86,9%	87,5%	
Octobre 2017	87,2%	87,8%	
Novembre 2017	87,1%	87,8%	
Décembre 2017	87,4%	87,9%	
Cumul Janv-Déc 2017	86,6%	87,3%	

➤ Génériques :

➤ Suite des entretiens pharmaciens et perspectives 2018 :

- 3 entretiens réalisés les 07 – 12 et 20/12/2017 dont un réalisé avec un représentant de la profession.
- Courriers bilan envoyés début janvier 2018.
- Un entretien de suivi sera réalisé au second trimestre 2018.

Perspectives 2018 :

- Proposition d'entretiens d'accompagnement
- Suivi GENERATIO
- Courriers prescripteurs et assurés (cantons)

➤ Génériques :

- Poursuite du plan de communication sur le médicament générique (vidéos du Pr HUET, campagne courriers assurés / prescripteurs fin 2017 :

Campagnes assurés :

- Action nationale réalisée en mai 2017 : sensibilisation des assurés consommateurs de princeps sur l'existence et la qualité des génériques – 4 540 assurés ciblés.
- Actions régionales réalisées en mars et décembre 2017 : courriers assurés sur les molécules à fort potentiel de progression en nombre de boîtes et à enjeux financiers significatifs – 3 636 courriers envoyés.
- Actions locales réalisées en avril et juin 2017 : courriers de sensibilisation sur les médicaments génériques des assurés des cantons de Talant et Fontaine les Dijon – 2 487 courriers envoyés.

➤ Génériques :

Campagnes prescripteurs :

- Actions réalisées en novembre et décembre 2017 auprès des prescripteurs forts utilisateurs de la mention « Non substituable » - 92 courriers de sensibilisation envoyés auxquels était joint le courrier co-signé des Présidents des CPL pharmaciens et médecins.
- Nouveaux entretiens confraternels sur le NS début 2018 par le service médical

➤ Génériques :

➤ Tiers payant contre générique

molécule	qté de génériques	qté de princeps	qté de princeps NS	taux de princeps NS	taux global de NS	taux de génériques	reste à générer
CLOPIDOGREL	30 266	10 181	9 008	88,5%	22,3%	74,8%	1 173
CANDESARTAN	28 921	6 296	5 272	83,7%	15,0%	82,1%	1 024
IRBESARTAN	50 712	10 069	8 432	83,7%	13,9%	83,4%	1 637
TRAMADOL + PARACETAMOL	129 171	20 567	17 180	83,5%	11,5%	86,3%	3 387
OLANZAPINE	9 403	1 599	1 258	78,7%	11,4%	85,5%	341
CEFPODOXIME	43 546	3 696	2 994	81,0%	6,3%	92,2%	702
Somme :	292 019	52 408	44 144	84,2%	12,8%	84,8%	8 264

Molécules	Taux de prescription NS
IRBESARTAN	13,9%
CANDESARTAN	15,0%
TRAMADOL + PARACETAMOL	11,5%
CEFPODOXIME	6,3%
CLOPIDOGREL	22,3%
OLANZAPINE	11,4%
Somme	12,8%

➤ Campagne nationale de contrôles ciblés :

9 pharmacies ciblées pour lesquelles 125 factures ont été contrôlées sur la période du 01/10/2016 au 31/03/2017.

- 51 anomalies avec incidences financières détectées soit 4,5%.
- 269 anomalies sans incidence financière soit 23,9%.

Anomalies avec incidences financières :

- Quantité délivrée > durée traitement : 27 factures en anomalie soit 52,9% des anomalies avec IF.
- Taux de prise en charge erroné : 16 factures en anomalie soit 31,4% des anomalies avec IF.
- Actes non prescrits : 8 factures en anomalie soit 15,7% des anomalies avec IF.

➤ Campagne nationale de contrôles ciblés :

Anomalies sans incidence financière :

- N° prescripteur du volet de facturation # de celui sur prescription : 34 factures soit 47,22%.
- Erreur de saisie de la date de prescription dans le volet de facturation : 38 factures soit 52,78%.

VI. PREVENTION

- Campagne de vaccination contre la grippe
- Réflexion sur un accompagnement asthme

Campagne GRIPPE

- La campagne a débuté le 7 octobre 2017 et s'est terminée le 31 janvier 2018.
- **Taux de vaccination en France 2016 : 47,40%**
(dont 37% chez les 65 – 69 ans et 35,70% pour les ALD).
- **Taux de vaccination en France 2008 : 58,7%**
(dont 53,7% chez les 65 – 69 ans et 49% pour les ALD)
- **Taux de vaccination en Côte d'Or en 2016 : 51,5%**
(dont 40,4% chez les 65 – 69 ans et 39,4% pour les ALD).
- **Objectif de l'OMS : 75%**

Campagne de vaccination contre la grippe 2017- 2018

	CPAM	TOTAL plus de 65 ans			TOTAL		
		Vaccinés	Invités ESOPE estimation	Taux de couverture	Vaccinés	Invités ESOPE estimation	Taux de couverture
2016/2017	211-CPAM Dijon	37 512	71 119	52,7%	44 792	88 309	50,7%
2017/2018	211-CPAM Dijon	38 867	74 000	52,5%	46 599	92 000	50,7%
	évolution	3,6%	4,1%	-0,2	4,0%	4,2%	0,0

A la 13^{ème} semaine de campagne, le taux de couverture global à 50,7% est stable par rapport à l'année précédente à la même date. Le taux de vaccination des personnes de plus de 65 ans à 52,5% est en baisse de 0,2 point par rapport à la campagne précédente.

REFLEXION SUR UN ACCOMPAGNEMENT ASTHME

- Réflexion en cours sur la proposition d'un accompagnement concernant les entretiens asthme
- Travail en lien avec le médecin du CES sur:
 - Outils à utiliser
 - Recensement des besoins de patients experts

VII. DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ ET MESSAGERIE SÉCURISÉE DE SANTE

Le Dossier Médical Partagé

- Le DMP est le **carnet de santé informatisé** du patient qui permet de disposer d'une information médicale fiable autant que nécessaire pour :
 - Améliorer la continuité et la permanence des soins
 - Contribuer à la qualité des soins pour tous
 - Fiabiliser le parcours de soins et les pratiques pluridisciplinaires
 - Faciliter la coordination entre les professionnels de santé
 - Décloisonner le système de santé et placer le patient au coeur du dispositif
- Le DMP est accessible :
 - Par le patient ;
 - Par tous les professionnels de santé qui prennent en charge un patient (notion d'équipe de soins), en ville et à l'hôpital: avec une carte CPS ;
 - En tout point du territoire
 - En situation d'urgence

Le Dossier Médical Partagé

- La généralisation du DMP est prévue au second semestre de l'année 2018
- Accompagnement en commun (Pharmaciens/ Assurance Maladie) sur la présentation du DMP aux patients:
 - Utilité
 - Liste des documents qui pourra y être recensée
 - Recueil du consentement du patient pour l'ouverture

La messagerie sécurisée de santé

- La Messagerie Sécurisée de Santé est un service permettant, à des professionnels de santé, d'échanger en toute sécurité des données de santé à caractère personnel dans le cadre de la prise en charge de leurs patients.
- La mise en place d'un système de MSS doit satisfaire aux conditions suivantes :
 - garantir l'identité de l'émetteur et du destinataire d'un message en vérifiant :
 - leur appartenance à un référentiel d'identification (national ou local),
 - l'exercice légal de sa profession
 - être doté d'un dispositif assurant la traçabilité des actions d'utilisation et d'exploitation du service,
 - assurer la sécurité des messages et des pièces jointes lors de leur transfert,
 - assurer la conservation, sous une forme sécurisée, des messages et des pièces jointes. Les serveurs de messagerie doivent être installés et conservés par un hébergeur agréé à cet effet (dit hébergeur de données de santé).

Le Dossier Médical Partagé...la messagerie sécurisée de santé...quel usage pour moi, pharmacien?

- Quels documents puis je par exemple déposer sur le DMP?...
 - Le bilan de médication
- ...et alors qu'est ce que j'adresse par messagerie sécurisée?
 - Le bilan de médication si j'adresse une alerte au médecin ou que je constate une interaction entre l'ensemble des médicaments prescrits
- Qu'est ce que je peux trouver sur un DMP qui m'aide au suivi de mon patient?
 - L'historique des remboursements
 - Le compte rendu d'hospitalisation qui me permet d'orienter mon conseil...

VIII. QUESTIONS DIVERSES

➤ Déménagement de la CPAM

Adresse géographique : 1 D Bd de Champagne à
Dijon

Adresse postale inchangée : CS34548 – Dijon
21045 cedex

Accueil PS rue Dr Maret : jusqu'au 28 février midi

Boîtes à lettres extérieures des sites de
l'agglomération opérationnelles jusqu'au 14 mars

IX. PROPOSITION DE DATE DE LA PROCHAINE CPL

- Lundi 18 juin puis 15 octobre 2018